
RAPPORT GROUPES À RISQUE 2016-2017

PARTIE 1 : rapport de fond

1. Orientation durable vers un emploi dans le secteur de la construction

- 1.1 Rapport qualitatif
- 1.2 Rapport quantitatif

2. Sessions de formation en matière de sécurité et de santé sur les chantiers

- 2.1 Sessions de formation

3. Mesures d'encadrement pour les Emplois Tremplin Construction

- 3.1 Prime pour les entreprises de construction
- 3.2 Intervention dans la formation « sécurité de base pour les entrants dans le secteur »
- 3.3 Intervention dans l'organisation de l'entretien de fonctionnement

4. Tableau récapitulatif

PARTIE 1 : Rapport de fond

1. Orientation durable vers un emploi dans le secteur de la construction

1. Rapport qualitatif - actions

- Action/l'activité planifiée et objectif(s) correspondant(s)

Atteindre le groupe cible, à savoir des jeunes qui ont besoin de soutien pour leur futur emploi. Pour les actions ci-dessous, Constructiv a déployé des conseillers emploi construction pour les jeunes.

Contact avec le groupe-cible :

- **Séances d'information** : le groupe-cible visé par le projet peut être atteint via des séances d'information. En fonction du public-cible, l'information donnée peut varier (information sectorielle, offres d'emploi, actions de promotion et de recrutement, etc.).
- **Actions dans les écoles** (actions campus) : par le biais d'actions au sein d'écoles et de centres de formation, les jeunes qui se trouvent encore sur les bancs de l'école ou qui suivent une formation, peuvent déjà être accompagnés vers un emploi durable. Tous les jeunes ne sont pas en mesure d'entreprendre eux-mêmes les actions nécessaires pour aboutir à un emploi.
- Salons de l'emploi et de la formation (« **Actions dans les écoles** ») : la participation à de tels événements peut fournir des informations sur le secteur au groupe-cible, mais également lui proposer un éventail d'offres d'emploi.
- **Autre** (ce tableau n'a pas été repris dans la proposition de projet mais il présente une catégorie d'actions qui ne s'inscrivent pas dans le cadre des activités précédentes) : Intervention avec les enseignants concernant les stages, les enquêtes, etc.

Screening, accompagnement et orientation :

- **Screening** du jeune : un screening comprend l'orientation du jeune sur le plan des possibilités et des attentes en fonction de l'offre sur le marché de l'emploi. Un objectif-emploi réaliste est ainsi défini à court terme et à long terme si nécessaire.
- **Stage de découverte professionnelle** : un tel stage est un outil d'orientation. Il peut être proposé à des jeunes qui n'ont pas d'objectif-emploi clair.
- Orientation vers des actions de renfort de compétence telles que la formation.

Formation

- **Offre de formations** : si la phase précédente révèle que le jeune ne dispose pas encore de toutes les compétences nécessaires à un emploi, des parcours de formation concrets peuvent être développés et réalisés.
- **Accompagnement pendant la formation** : la formation peut être suivie de manière active et ce, pour éviter que des périodes de 'crise' n'entraînent un abandon de la formation. Ce suivi actif ne doit pas porter uniquement sur les formations entamées dans le cadre d'un accompagnement vers un emploi.

Équivalence d'emploi

- Le jeune est **accompagné dans l'élaboration d'un plan d'action concret** qui mène à un emploi dans le secteur de la construction. Pour cela, le secteur de la construction mettra son réseau, qui centralise les offres d'emploi, à la disposition du jeune demandeur d'emploi et des partenaires de formation et emploi.
- Le jeune est soutenu dans la réalisation du plan sur la base de différentes actions : informations sur les offres d'emploi, conseils pour les entretiens d'embauche, feed-back sur les candidatures (**soutien outils de candidature**).
- **Autre** : concerne également des actions qui ne peuvent être incluses dans les deux points précédents.

Suivi

- **Suivi** pendant l'embauche : cette action vise à suivre le déroulement de l'embauche. Plus précisément, les actions de formation pour susciter la durabilité de l'emploi au sein de l'entreprise pourraient être déterminées entre le jeune, l'employeur et l'accompagnateur externe. Pour ce faire, le secteur peut proposer, via Constructiv, des leviers qui s'inscrivent dans le cadre des plans de formation sectoriels sur la formation continue.
- Action/activité réalisée

Comme indiqué dans la proposition de projet et dans les rapports précédents, les actions dans les différentes régions ont fait l'objet d'une interprétation séparée. Les paragraphes suivants regroupent les actions qui ont été entreprises dans les différentes régions et provinces en vue d'atteindre les objectifs du projet. Ce sont ces actions qui sont incluses dans les enregistrements (voir ci-après). Toutes les actions décrites ne sont donc pas réalisées dans toutes les provinces.

- Contact avec le groupe-cible

L'action de loin la plus importante est d'atteindre le groupe-cible. Ce projet vise trois groupes-cibles : les élèves suivant un enseignement à temps plein, les élèves suivant un enseignement à temps partiel et les demandeurs d'emploi inoccupés âgés de moins de 26 ans (DEI). Différentes collaborations ont été établies afin d'atteindre chacun des groupes-cibles visés. Les sessions peuvent avoir lieu à l'école, au VDAB, au Forem ou ailleurs.

Il existe globalement deux types de séances d'information : l'une concernant la première expérience en tant que stagiaire et l'autre concernant les étapes vers le marché de l'emploi. Les séances d'information sur les stages visent uniquement les élèves de l'enseignement à temps plein. Les séances d'information relatives aux étapes vers le marché de l'emploi sont données aux trois groupes-cibles : les élèves de l'enseignement à temps plein (élèves de dernière année, quelques semaines avant la fin de leurs études), les élèves de l'enseignement à temps partiel (qui

ont déjà trouvé un lieu d'apprentissage) et les demandeurs d'emploi inoccupés (jeunes intéressés par un emploi dans le secteur de la construction).

La séance d'information concernant le premier stage dans une entreprise de construction se concentre sur la recherche de lieux de stage, la façon de se présenter à l'égard d'une entreprise, de communiquer pendant le stage, etc. De nombreux conseils pratiques sont dispensés aux élèves. Ces séances se tiennent à partir du début de l'année scolaire jusqu'aux vacances de Pâques.

La séance interactive relative aux étapes vers le marché de l'emploi (donné à chaque groupe-cible) se compose de deux parties : postuler et travailler dans la construction. Concernant la partie « postuler », les jeunes reçoivent de nombreux conseils quant à la création d'un CV, la rédaction d'une lettre de motivation et l'organisation d'un entretien d'embauche. Cet « atelier » est présenté sous forme de jeu et répété. Concernant la partie « travailler dans la construction », les jeunes reçoivent des informations sur les différents acteurs de travail (Constructiv, VDAB, Forem, Actiris, ONEM, syndicats, etc.), le secteur de la construction et son statut social (Construbadge, C3.2A, chômage temporaire, etc.). Une partie essentielle de la séance destinée au groupe-cible concerne les attitudes et le comportement approprié. En deux heures, les jeunes reçoivent de nombreux conseils et informations qui facilitent la transition vers le marché de l'emploi. L'approche est différente selon le groupe-cible (élèves ou DEI). À l'issue de chaque séance, il est toujours possible de s'inscrire en vue d'être contacté ensuite par Constructiv.

Lorsque les élèves constituent le public-cible, ces séances sont organisées quelques semaines avant la fin des études. Ces séances durent deux heures d'enseignement. Pour les DEI, ces séances sont organisées sur une base régulière. Elles durent 3 à 4 heures.

En Flandre orientale, un événement important est organisé auquel toutes les écoles d'enseignement à temps plein sont conviées de manière à atteindre la quasi-totalité des élèves sur quelques jours. Lors de cet événement, les mêmes séances d'information sont données telles que décrites ci-dessus. Les quelques écoles qui n'assistent pas à l'événement reçoivent la visite d'un conseiller emploi construction pour les jeunes afin que leurs élèves obtiennent les informations.

- Screening, orientation, accompagnement et équivalence d'emploi

Le DEI qui prend contact avec un conseiller emploi construction pour les jeunes à l'issue d'une séance d'information peut demander un entretien individuel. Ce premier entretien a pour objectif de procéder à un screening du jeune et éventuellement de l'orienter. Si cela s'avère nécessaire, le conseiller passera par un trajet complet pour guider le DEI vers un emploi dans le secteur.

Outre les séances d'information données par les conseillers emploi construction pour les jeunes de leur propre initiative, des séances d'information sont également organisées par les partenaires à d'autres occasions. Ainsi, les conseillers emploi construction pour les jeunes sont présents aux salons de l'emploi où ils se concentrent sur les entreprises et les jeunes. Ces moments sont également très précieux car ils permettent de conférer de la visibilité aux jeunes qui ne suivent pas ou n'ont pas suivi de formation dans l'enseignement construction, mais qui sont toutefois intéressés par un emploi dans le secteur de la construction. Les jeunes intéressés sont inscrits et peuvent passer par un parcours en partant du screening jusqu'à l'équivalence d'emploi. Il est procédé de la même manière lors d'événements organisés par le VDAB, le Forem et Actiris.

- Formation

Au cours de la formation d'élèves inscrits dans un système d'apprentissage en alternance, il peut arriver que l'école ou le lieu de stage prenne contact avec le conseiller emploi construction pour les jeunes en vue d'organiser une visite sur le chantier. Cela vient généralement d'un problème d'attitude de la part du jeune. Le conseiller essaie alors, de par son statut, de guider le jeune et de rétablir la relation avec le lieu d'apprentissage.

Il arrive également que l'on collabore avec des partenaires locaux pour des projets qui se concentrent spécifiquement sur le contexte local. Ainsi, il existe en Flandre orientale un projet dans le cadre duquel les jeunes peuvent suivre une courte formation de monteur d'échafaudages. Le conseiller emploi construction pour les jeunes organise une séance d'information sur le secteur de la construction et participe à l'évaluation. Les jeunes qui souhaitent que leur suivi se poursuive peuvent s'inscrire pour le screening et l'accompagnement.

Dans différentes provinces, une pièce de théâtre sur la sécurité est organisée mettant en scène des situations sûres et dangereuses. Il est demandé aux élèves présents comment ils y réagiraient, comment il conviendrait de réagir, etc. De cette manière, la sensibilisation à la sécurité et au bien-être sur le chantier est renforcée.

- Suivi

À l'issue de la séance d'information (voir partie 'Contact avec le groupe-cible'), les jeunes (élèves et DEI) peuvent remplir un formulaire dans lequel ils déclarent qu'ils souhaitent être contactés ultérieurement (par exemple, à la fin de leurs études). Lors de cette prise de contact, ils partagent leur situation du moment (diplôme ou poursuite des études, job de vacances, intérim, demandeur d'emploi, etc.) et leur intérêt pour un emploi dans la construction. S'ils sont intéressés, leur accompagnement se poursuit. En Flandre, ces jeunes sont intégrés à la collaboration établie avec le VDAB : le placement sectoriel (SAB). En Wallonie et à Bruxelles, le screening, l'accompagnement, l'orientation et l'équivalence d'emploi passent par ce projet. Ces jeunes sont inscrits aux actions 'screening, accompagnement et orientation'.

Les élèves qui ont assisté à une séance d'information organisée par un conseiller emploi construction pour les jeunes et qui se posent ensuite des questions, peuvent facilement contacter le conseiller via Facebook. Cela permet d'aider davantage l'élève et de l'orienter éventuellement vers un collègue.

Les jeunes qui commencent dans le secteur de la construction sont suivis, en partie dans le but de démarrer un Emploi Tremplin Construction (voir ci-dessous). Cela a pour but d'optimiser l'emploi durable.

2. Rapport quantitatif

- Le taux de réalisation
 - Le nombre de jeunes impliqués

<u>Actions</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>Total</u>
Contact avec les jeunes	3931	8023	11 954
Séances d'information	1299	1185	2484
Actions dans les écoles	2337	6466	8803
Autre	295	372	667
Screening, accompagnement et orientation	1459	1470	2929
Stage de découverte	22	17	39
Screening	1404	1429	2833
Autre	33	24	57
Formation	430	398	828
Accompagnement pendant la formation :	56	11	67
Offre de formations	236	130	366

Autre	138	257	395
Équivalence et recherche d'emploi	626	669	1 295
Soutien lors de la création du plan d'action	2	17	19
Soutien outils de candidature	386	111	497
Autre	238	541	779
Suivi	210	484	694
Total	6656	11 044	17 700

Ce tableau a été établi selon la trame des activités qui ont été présentées dans le proposition de projet introduite. Le projet vise un meilleur accompagnement sectoriel des jeunes vers un emploi. À cette fin, différentes actions ont été proposées. Celles-ci se déroulent en cinq étapes.

La première étape de ce projet consiste à prendre contact avec l'élève. C'est à ce moment-là que les élèves établissent le premier contact. Les chiffres le démontrent aussi clairement : des 17 700 jeunes approchés, 11 954 ont été atteints au moyen d'une action de grande envergure telle qu'une séance d'information en classe. Les actions qui atteignent de loin le plus grand nombre d'élèves sont les actions dans les écoles : 35,1 % des jeunes impliqués ont été atteints en 2016. En 2017, ce pourcentage s'élève même à 58,5 %. Au cours de ces deux années, 8803 jeunes ont été atteints. Le tableau ci-dessous illustre que la quasi-totalité des élèves est concernée (y compris les Jeunes en décrochage scolaire).

À chaque fois qu'une action comporte une étape suivante, (contact, screening, formation, matching et suivi), le nombre de jeunes impliqués diminue. C'est logique, étant donné qu'il est de plus en plus question de personnalisation du travail et de jeunes qui demandent un soutien concret.

16,5 % des jeunes atteints ont fait l'objet d'un certain screening dans le cadre duquel le stage de découverte a été le moins utilisé. Un petit groupe de 828 jeunes (4,7 % du total) a encore suivi une formation supplémentaire (par exemple, monteur d'échafaudages). Un groupe plus important a bénéficié d'un suivi lors de sa transition vers le marché de l'emploi : 7,3 %. Enfin, 694 jeunes ont demandé à ce que leur suivi se poursuive après leur parcours (4,0 %).

Les actions mentionnées ci-dessus ont été enregistrées sur la base des caractéristiques élémentaires du public-cible. Sur les deux pages suivantes, vous trouverez dès lors une ventilation par groupe-cible.

Actions	2016	2017	Nombre
Contact avec les jeunes	3931	8023	11 954
Séances d'information	1299	1185	2484
Jeunes dans la construction	62	50	112
Élèves	411	532	943
DEI	435	603	1038
Jeunes en décrochage scolaire	391	0	391
Actions dans les écoles	2337	6466	8803
Jeunes dans la construction	0	8	8
Élèves	2123	5383	7506
DEI	1	268	269
Jeunes en décrochage scolaire	213	807	1020

Autre	295	372	667
Jeunes dans la construction	135	34	169
Élèves	135	323	458
DEI	25	15	40
Screening, accompagnement et orientation	1459	1470	2929
Stage de découverte	22	17	39
Jeunes dans la construction	3	0	3
Élèves	11	12	23
DEI	8	5	13
Screening	1404	1429	2833
Jeunes dans la construction	0	19	19
Élèves	1101	665	1766
DEI	85	197	282
Jeunes en décrochage scolaire	218	548	766
Autre	33	24	57
DEI	33	24	57
Formation	430	398	828
Accompagnement pendant la formation:	56	11	67
Élèves	48	3	51
DEI	8	8	16
Offre de formations	236	130	366
Jeunes dans la construction	1	4	5
Élèves	195	100	295
DEI	0	26	26
Jeunes en décrochage scolaire	40	0	40
Autre	138	257	395
Jeunes dans la construction	7	0	7
Élèves	31	250	281
Jeunes en décrochage scolaire	100	7	107
Équivalence et recherche d'emploi	626	669	1295
Soutien lors de la création du plan d'action	2	17	19
DEI	2	17	19
Soutien outils de candidature			
Élèves	36	0	36
DEI	335	111	446
Jeunes en décrochage scolaire	15	0	15
Autre	238	541	779
Jeunes dans la construction	107	265	372
Élèves	35	68	103
DEI	77	208	285
Jeunes en décrochage scolaire	19	0	19
Suivi	210	484	694
Suivi	121	420	541

Jeunes dans la construction	25	242	267
Élèves	75	88	163
DEI	21	90	111
Autre	89	64	153
Jeunes dans la construction	14	5	19
Élèves	63	42	105
DEI	12	17	29
Total	6656	11 044	17 700

Définitions :

Jeunes dans la construction : jeunes actifs dans le secteur de la construction (en tant qu'ouvrier, ouvrier intérimaire, PFI, etc.)

Élèves : séances d'information collectives auxquelles leurs enseignants respectifs étaient également présents outre les apprenants construction.

DEI (demandeurs d'emploi inoccupés) : jeunes demandeurs d'emploi.

Jeunes en décrochage scolaire : jeunes qui quittent (ont quitté) l'enseignement construction

Différents groupes sont très proches (jeunes diplômés et élèves par exemple). Les conseillers emploi construction pour les jeunes se chargent des enregistrements. Il leur appartient d'identifier le groupe-cible qu'ils ont atteint.

- Nombre de jeunes participants et nombre de jeunes ayant suivi le parcours
 - Ventilés par
 - Sexe
 - Degré d'études
 - Origine

La subdivision des jeunes par sexe, degré d'études et origine est impossible. Les données rapportées dans ce document sont fondées sur un instrument d'encodage utilisé par les différents conseillers emploi construction pour les jeunes en vue d'enregistrer leurs actions. Toutefois, cet instrument vise à enregistrer les actions et non à enregistrer les individus concernés. Lors de l'enregistrement d'individus, nous nous heurtons notamment aux limites du légal (législation relative à la vie privée). D'une part, concernant la collecte de numéros de registre national : en tant que Fonds de Sécurité d'Existence, nous sommes uniquement habilités à traiter les numéros de registre national des ouvriers ressortissant à la CP 124. D'autre part, concernant la collecte d'autres données à caractère personnel : pour enregistrer des données à caractère personnel et les traiter (par exemple pour définir la transition vers le secteur), nous devons disposer d'un consentement formel du jeune intéressé (pour les jeunes scolarisés, nous devons même disposer du consentement des parents). Bien entendu, lors de séances collectives, cela est difficilement réalisable.

C'est la raison pour laquelle il nous est impossible de présenter des résultats concernant la transition vers le secteur de la construction (voir ci-dessous).

- Moyens nécessaires à la réalisation de l'action/activité
 - Salaires

	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>Total</u>
Frais de personnel	430 902,97	613 022,54	1 043 925,51

Constructiv n'enregistre pas d'autres frais dans cette rubrique.

Les détails des frais de personnel est repris dans la deuxième partie du présent rapport final.

- Dans la mesure où le suivi du jeune s'est poursuivi : flux sortant vers un emploi

Cf. remarque sous la rubrique « Répartition du groupe cible par sexe, degré d'études et origine ».

- Si l'objectif visé n'a pas été atteint : les circonstances qui ont conduit à cette situation.

Aucun objectif n'avait été fixé dans cette partie du projet.

2. Sessions de formation en matière de sécurité et de santé sur les chantiers

- Action/activité planifiée et objectif(s) correspondant(s)

Cette action a pour objectif de sensibiliser les jeunes aux risques potentiels liés à la sécurité sur les chantiers de construction. La formation permet aux jeunes d'avoir une meilleure vue et de meilleures connaissances des risques sur les chantiers. Cette formation vise à faire baisser le nombre d'accidents du travail. Elle constitue en outre un atout sur le marché de l'emploi pour commencer à travailler dans le secteur.

Sur base de la constatation que le nombre d'accidents du travail dans le secteur de la construction a fortement diminué au cours des dernières années, ce sont souvent les jeunes travailleurs peu expérimentés qui sont victimes d'un accident du travail sur un chantier. Cette constatation est, entre autres, étayée par les chiffres des accidents publiés annuellement par le Fonds des Accidents du Travail.

Il ressort de ces chiffres que le nombre d'accidents du travail chez les ouvriers de la construction de moins de 25 ans est près de 50 % plus élevé que pour les ouvriers dans la tranche d'âge comprise entre 25 et 45 ans. Ces chiffres démontrent clairement que les jeunes ouvriers peu expérimentés ne disposent pas de connaissances suffisantes des risques sur les chantiers.

Pour pallier cette situation, Constructiv a développé une formation 'Formation de base sécurité pour les nouveaux entrants', afin de signaler aux futurs jeunes ouvriers de la construction les risques présents sur le chantier. Ces jeunes travailleurs connaissent en général les risques liés à leur propre métier, mais n'ont pas souvent conscience des risques secondaires (par exemple, le chargement, le déchargement et la manipulation des matériaux de construction) sur les chantiers. L'objectif de cette formation est d'attirer

l'attention des futurs jeunes travailleurs sur les risques qui sont présents sur le chantier et qui, apparemment, ne sont pas encore bien mesurés.

La formation développée dure une journée (8 heures) et se compose de deux modules :

- un module de base présentant les risques auxquels sont confrontés quasiment tous les travailleurs de la construction (travail sur échelles et sur échafaudages, signalisation sur chantiers, étiquetage des produits, etc.) ;
- un module spécifique traitant de manière plus approfondie les risques liés au métier spécifique du jeune travailleur de la construction. Il existe des modules spécifiques :
 - - travaux de gros œuvre (coffrage, maçonnerie, travaux avec le béton, etc.) ;
 - - travaux de finition (peintre, chapiste, plafonneur, etc.) ;
 - - sanitaire et installation de chauffage et de ventilation ;
 - - travaux de toitures ;
 - - travaux routiers.

Grâce à cette formation, les futurs travailleurs de la construction reçoivent ces instructions avant même de commencer à travailler sur le chantier, ce qui accroît leurs opportunités d'emploi.

■ Action/activité réalisée

Les écoles ont été informées de la formation et de son objectif lors de différentes séances d'information au niveau provincial. Cette formation a été ajoutée à l'offre gratuite que Constructiv a ouverte aux écoles de construction. Cette offre figure dans le catalogue et en ligne sur onderwijs.constructiv.be. Les écoles ont pu s'inscrire aux formations de la même manière qu'elles l'ont toujours fait. Lors de contacts avec les écoles, les conseillers emploi construction pour les jeunes ont assuré la promotion de la formation.

■ Le taux de réalisation

- Le nombre de jeunes impliqués

En 2016, 834 élèves ont participé à cette formation. En 2017, ce nombre s'élevait à 725 jeunes.

- Nombre de jeunes participants et nombre de jeunes ayant suivi le parcours

Idem que pour le nombre de jeunes impliqués. Il s'agit d'une formation d'une journée.

■ Moyens nécessaires à la réalisation de l'action/l'activité

Les factures suivantes ont été payées aux opérateurs de formation pour toutes les formations (voir annexe pour plus de détails) :

	Nombre de participants	Coût
2016	630	€ 44 036,00
2017	541	€ 35 173,84
Total	1171	€ 79 209,84

Les détails des frais sont présentés dans la deuxième partie du rapport final. Les factures ont été annexées au présent rapport.

- Dans la mesure où le suivi du jeune s'est poursuivi : flux sortant vers un emploi

Pas d'application

- Si l'objectif visé n'a pas été atteint : les circonstances qui ont mené à cette situation

Pas d'application

3. Mesures d'encadrement pour les Emplois Tremplin Construction

1. Prime pour les entreprises de construction

- Action/activité planifiée et objectif(s) correspondant(s)

Une prime de € 1000 est offerte aux entreprises qui engagent un ETC et satisfont aux critères de décaissement. La proposition de projet était fondée sur l'hypothèse de 1.415 emplois par an (2.830 Emplois Tremplin Construction pendant la période du projet¹).

- Action/activité réalisée

Les entreprises qui ont engagé un ETC pendant la période 2016-2017 ont reçu une prime si l'ETC satisfaisait aux conditions cumulatives suivantes :

- la clause ETC a été signée ;
- le tuteur peut fournir une attestation pédagogique ;
- le plan de formation est établi et respecté ;
- l'entretien d'évaluation a eu lieu.

Un système de suivi permet de tenir à jour quel Emploi Tremplin Construction satisfait ou non aux conditions pour recevoir la prime. S'il est satisfait aux quatre conditions, un ordre de paiement est établi et l'employeur reçoit la prime. Pour ce faire, les actions suivantes sont réalisées :

- signature de la clause ETC
 - Sur la base de listes que prévoit le service Étude, les bureaux régionaux envoient des e-mails aux entreprises qui ont engagé un jeune qui possède moins d'un an d'expérience dans le secteur.
 - Les entreprises intéressées font parvenir la clause ETC et le contrat de travail du jeune à Constructiv. Ces documents sont chargés dans le système de suivi. Les entreprises qui n'ont pas réagi au premier e-mail reçoivent un e-mail de rappel suivi d'un appel dans le cas où elles n'y donnent aucune suite. Les entreprises qui déclarent ne pas être intéressées ne sont plus contactées.
- Attestation pédagogique

¹ La proposition de projet initiale visait 2000 Emplois Tremplin Construction par an. En réponse au budget édicté, cet objectif a été revu à la baisse et fixé à 1415 Emplois Tremplin Construction.

- Si le tuteur ne dispose pas d'une attestation pédagogique, il doit suivre la formation sectorielle 'tuteurs'. Cette formation se donne également au niveau provincial : l'attestation est chargée sur le système de suivi. Si une entreprise ne souhaite pas suivre la formation, il est mis fin à l'Emploi Tremplin Construction et l'entreprise ne peut pas prétendre à la prime.
- Respect du plan de formation
 - Les collaborateurs provinciaux vérifient si le jeune engagé dans le cadre de l'Emploi Tremplin Construction suit la formation de sécurité nécessaire. Cette attestation (ou l'assimilation) est également chargée dans le système de suivi.
- Entretien de fonctionnement
 - La dernière condition pour recevoir la prime consiste à fournir la preuve d'un entretien de fonctionnement. Une fois cette preuve reçue et chargée dans le système, l'entreprise peut prétendre à la prime.
- Le taux de réalisation
 - Le nombre de jeunes impliqués, nombre de jeunes participants et nombre de jeunes ayant suivi un parcours (au 21/09/2018)

	2016	2017	2016-2017 ²
Commencé	754	1252	1995
Arrêt prématuré	188	185	370
Conditions ETC	538	854	1390

- Ventilés par
 - Sexe

Comme pour la population active dans le secteur de la construction, la répartition selon le sexe est très inégale (au troisième trimestre de 2017, 91,1 % des travailleurs de la construction étaient des hommes pour 0,9 % de femmes).

	Homme	Femme
2016		
Commencé	98,5 %	1,5 %
Arrêt prématuré	100,0 %	0,0 %
Conditions ETC	98,0 %	2,0 %
2017		
Commencé	99,0 %	1,0 %
Arrêt prématuré	99,5 %	0,5 %
Conditions ETC	98,9 %	1,1 %

Les sommes des colonnes 2016 et 2017 n'équivalent pas au nombre inscrit dans la colonne 2016-2017. Quelques jeunes ont débuté au cours de ces deux années, ont arrêté prématurément et ont répondu aux conditions de la prime. La colonne couvrant l'ensemble de la période du projet indique le nombre de jeunes uniques. En outre, il n'est pas tenu compte des doublons dans la somme des frais encourus.

- Degré d'études

Il est impossible de ventiler les nombres de personnes concernées par degré d'études sur la base de nos données.

- Origine

Il est impossible de ventiler les nombres de personnes concernées par origine sur la base de nos données. À titre d'alternative, vous trouverez ci-dessous la répartition par nationalité des jeunes qui répondaient aux conditions en 2016-2017 pour prétendre à la prime.

	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>Total</u>
AFGHANISTAN		4	4
ALBANIE		2	2
BELGIQUE	508	787	1293
BRÉSIL		2	2
BULGARIE		4	4
ALLEMAGNE		1	1
PHILIPPINES		1	1
FRANCE	5	5	10
GHANA	2	1	3
INDE	1		1
ITALIE	1	3	4
YOUGOSLAVIE		1	1
LIBERIA	1	1	2
MAROC	1		1
PAYS-BAS	1	10	11
UKRAINE	1		1
POLOGNE	7	13	20
PORTUGAL		3	3
ROUMANIE	6	9	15
FÉDÉRATION DE RUSSIE	1	1	2
SLOVAQUIE	1	1	2
ESPAGNE	1		1
TURQUIE	1	5	6
Total	538	854	1390

- Moyens nécessaires à la réalisation de l'action/activité

La prime de € 1.000 est versée à l'entreprise lorsqu'il satisfait aux quatre conditions cumulatives (voir plus haut). Le nombre de primes payées par an ne correspond pas au nombre d'Emplois Tremplins Construction par an. D'une part, parce que les Emplois Tremplins Construction peuvent débuter plus tard dans l'année et toucheront donc à leur fin en 2017 ou en 2018. D'autre part, parce que l'administration chargée des paiements prend aussi un certain temps.

	2016	2017	2018	Total	Montant (€ 1000 par ETC)
Nombre de primes payées	101	1231	40	1372	1 372 000

- Dans la mesure où le suivi du jeune s'est poursuivi : l'emploi durable du jeune

Tableau : l'emploi durable des ouvriers débutants âgés de 18 à 27 ans ayant commencé en 2016 et possédant au maximum un an d'expérience en tant qu'ouvrier de la construction dans le secteur

	<u>L'emploi durable des jeunes dans le secteur de la construction</u>
Pas ETC	33,0 %
ETC	67,0 %
Total final	36,0 %

Il s'agit ici du taux d'emploi des jeunes qui ont débuté dans le secteur de la construction en tant qu'ouvriers avec ou sans Emploi Tremplin Construction, calculé début 2018. Il est encore trop tôt pour calculer l'emploi durable des jeunes pour les Emplois Tremplins Construction finalisés en 2017.

De l'ensemble des jeunes entrés dans le secteur en 2016, 18 % ont finalisé un Emploi Tremplin Construction. En 2017, ce pourcentage s'élevait à 23 %.

- Si l'objectif visé n'a pas été atteint : les circonstances qui ont conduit à cette situation

L'objectif (2830 Emplois Tremplins Construction) n'a pas été atteint. Au total, 1995 Emplois Tremplins Construction ont été lancés pour des jeunes uniques pendant la période du projet.

En 2016, le fonctionnement interne de la promotion, de la clôture et de la gestion des Emplois Tremplins Construction n'était pas encore au point : pendant les deux premiers mois de 2016, on a consacré toute notre énergie à l'élaboration de workflows, de documents- et de contrats-types, à l'organisation d'une architecture ICT et à la promotion du régime auprès des groupes-cibles. En outre, des entretiens entre les partenaires sociaux concernant quelques modalités spécifiques (par exemple : réponse à la question « Qu'est-ce qu'une formation construction ? ») étaient encore nécessaires (pour déterminer le classement du jeune). De ce fait, seuls quelques Emplois Tremplins Construction ont été réalisés en janvier et en février 2016. Il a fallu attendre le mois d'août pour que les Emplois Tremplins Construction soient lancés tous les mois. Le retard dans l'atteinte de cet objectif pour l'année civile 2016 était trop important pour être rattrapé.

Bien que la finalisation des Emplois Tremplins Construction en 2017 ait été pleinement opérationnelle, l'objectif n'a pas été atteint.

2. Intervention dans la formation « sécurité de base pour les nouveaux entrants dans le secteur »

- Action/l'activité planifiée et objectif(s) correspondant(s)

Proposer une formation « sécurité pour les entrants dans le secteur » aux ouvriers et aux entreprises qui débutent un ETC. La proposition de projet vise 2830 contrats ETC au cours de la période du projet. L'intervention de Constructiv s'élève à maximum € 200 par formation.

- Action/activité réalisée

Les collaborateurs provinciaux vérifient si le jeune impliqué suit la formation de sécurité nécessaire. Les prises de contact avec l'entreprise se font par e-mail ou par téléphone. L'attestation de formation (ou l'assimilation) est chargée dans le système de suivi.

- Le taux de réalisation

- Le nombre de jeunes impliqués

	2016	2017	Total
Nombre	95	432	527

- Nombre de jeunes participants et nombre de jeunes ayant suivi le parcours

La formation est un volet du trajet de l'Emploi Tremplin Construction. Des 527 personnes ayant suivi cette formation en 2016-2017, 90,9 % des entreprises de construction ont reçu la prime (n'est possible que lorsque le trajet a été suivi et qu'il a donc été satisfait aux quatre conditions).

- Ventilés par

- Sexe

	2016	2017
Homme	97,9 %	98,1 %
Femme	2,1 %	1,9 %

- Degré d'études

Nous ne disposons pas des données relatives au degré d'études des personnes qui ont suivi la formation.

- Origine

Nous ne disposons pas de données relatives à l'origine des personnes qui ont suivi la formation, mais sommes en possession de données concernant leur nationalité.

	2016	2017	Total
AFGHANISTAN		2	2
ALBANIE		2	2
BELGIQUE	86	386	472
BRÉSIL		1	1
BULGARIE		3	3
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE		1	1
PHILIPPINES		1	1

FRANCE	1	4	5
GHANA		2	2
INDE	1		1
ITALIE		1	1
MAROC	1		1
PAYS-BAS		1	1
POLOGNE	3	8	11
PORTUGAL		1	1
ROUMANIE	3	10	13
FÉDÉRATION DE RUSSIE		2	2
SLOVAQUIE		1	1
TURQUIE		6	6
Total	95	432	527

■ Moyens nécessaires à la réalisation de l'action/activité

Un certain nombre d'entreprises ont reçu en 2018 une intervention de Constructiv pour les formations à la sécurité du jeune concerné, même si l'intervention a eu lieu en 2017.

Année du paiement	Nombre de formations	Total d'interventions
2016	44	7 352,5
2017	355	53 847,5
2018	106	16 440,0
Total	505	77 640,0

■ Dans la mesure où le suivi du jeune s'est poursuivi : flux sortant vers un emploi

Idem que pour la mesure « prime »

■ Si l'objectif visé n'a pas été atteint : les circonstances qui ont conduit à cette situation

Le fait de ne pas avoir atteint 2830 formations est dû à deux facteurs. D'une part, la raison de cet échec est la même que pour la non-réalisation des 2830 Emplois Tremplin Construction (voir plus haut). D'autre part, de nombreux jeunes ont bénéficié d'une dispense³, de sorte qu'ils n'étaient pas tenus de suivre la formation sécurité. Le plan de formation personnel a alors été complété par des formations technico-professionnelles qui ne demandent pas de subventions et dont nous ne dressons pas le rapport ici.

3. Intervention dans l'organisation de l'entretien de fonctionnement

³ Les personnes suivantes entrent en ligne de compte pour prétendre à une dispense : élèves ayant déjà suivi la formation via Constructiv et élèves disposant déjà d'une attestation VCA.

- Action/l'activité planifiée et objectif(s) correspondant(s)

Organiser l'entretien de fonctionnement de manière sectorielle € 32 par entretien de fonctionnement mené.

- Action/activité réalisée

Constructiv a toutefois systématiquement demandé la preuve que l'entretien de fonctionnement avait bien eu lieu. L'entreprise n'a droit à la prime de € 1 000 qu'après avoir fourni cette preuve. Cependant, Constructiv n'a pas fourni de soutien aux entreprises lors de la préparation et de la tenue de l'entretien. Toutefois, une liste des entreprises ayant mené l'entretien est tenue à jour : ce n'est qu'au moment de la réception de la preuve de l'entretien que l'entreprise satisfait à toutes les conditions pour recevoir la prime. La preuve est chargée dans le système de suivi.

- Le taux de réalisation

Cette action n'a pas été réalisée.

- Moyens nécessaires à la réalisation de l'action/l'activité

	2016	2017	Total	Frais encourus
Nombre d'entretiens de fonctionnement menés	145	1291	1436	0

- Dans la mesure où le suivi du jeune s'est poursuivi : flux sortant vers un emploi

Pas d'application

- Ventilés par sexe et par origine

Ce classement ne s'accompagne d'aucune valeur-ajoutée. Il a déjà été utilisé pour les données d'autres groupes.

- Si l'objectif visé n'a pas été atteint : les circonstances qui ont conduit à cette situation

Pas d'application

4. Tableau récapitulatif

1. Total des moyens consacrés

	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>Total</u>
Coûts salariaux pour les actions « Orientation durable vers un emploi dans le secteur de la construction »	430 902,97 €	613 022,54 €		1 043 925,51 €
Coût formations à la sécurité entrants dans le secteur	44 036,00 €	35 173,84 €		79 209,84€
Coût primes ETC	101 000,00 €			
Coût formation à la sécurité ETC	7352,50 €	53 847,5 €	16 440,0 €	77 640,00€
Total	58 3291,47 €	1 933 043,88 €	56 440 €	2 572 775,35

4. Le nombre de jeunes atteints

Tableau 1: nombre de jeunes atteints par action

	Le nombre de jeunes atteints			Le nombre de jeunes qui ont finalisé le parcours		
	2016	2017	Total	2016	2017	Total
Orientation durable vers le secteur de la construction	6656	11 044	17 700			
Sessions de formation en matière de sécurité et de santé sur le travail	630	541	1170			
Nombre d'emplois tremplin construction lancés	754	1252	1995	538	854	1390
Formation "Sécurité de base pour entrants dans le secteur"	95	432	527			
Nombre d'entretiens de fonctionnement	145	1291	1436			

Tableau 2: nombre de jeunes atteints par action par sexe

	Le nombre de jeunes atteints			Le nombre de jeunes qui ont finalisé le parcours		
	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total
Nombre d'emplois tremplin construction lancés	98,7 %	1,3 %	100 %	98,6 %	1,4 %	100 %
Formation « Sécurité de base pour entrants dans le secteur »	98,1 %	1,9 %	100 %			

Tableau 3: nombre de jeunes atteints par actions par nationalité

Tableau 3: nombre de jeunes atteints par actions par nationalité

	Ayant suivi une formation sécurité pour les entrants dans le secteur	Satisfaisant aux conditions pour prétendre à une prime
AFGHANISTAN	2	4
ALBANIE	2	2
BELGIQUE	472	1293
BRÉSIL	1	2
BULGARIE	3	4
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	1	
ALLEMAGNE		1
PHILIPPINES	1	1
FRANCE	5	10
GHANA	2	3
INDE	1	1
ITALIE	1	4
YOUGOSLAVIE		1
LIBERIA		2
MAROC	1	1
PAYS-BAS	1	11
UKRAINE		1
POLOGNE	11	20
PORTUGAL	1	3
ROUMANIE	13	15
RUSSIE	2	2
SLOVAQUIE	1	2
ESPAGNE		1
TURQUIE	6	6
Total	527	1390

5. Conclusion impact

- Actions transition durable vers le secteur de la construction
 - Les séances fournissent des informations sur le marché de l'emploi aux élèves et aux jeunes demandeurs d'emploi, ce qui renforce leur confiance lorsqu'ils recherchent un emploi (moins de cas d'information asymétrique).
 - À travers les séances, les élèves et les demandeurs d'emploi se familiarisent avec Constructiv. Cela peut les aider dans leur carrière future : ils peuvent prendre contact ultérieurement afin d'obtenir un soutien dans leur recherche d'un lieu d'apprentissage

ou d'un emploi, suivre une formation etc. Les actions dans les écoles ont donc aussi un impact à long terme à ce niveau.

- Ces actions ont permis d'améliorer la collaboration avec l'enseignement : les personnes concernées ont appris à se connaître les unes les autres, nous avons un accès plus rapide à l'école ainsi qu'aux entretiens avec la direction et les enseignants. Une des conséquences est que l'on continue à chercher de nouvelles collaborations, etc. Cela crée une dynamique tout à fait nouvelle.
 - Les séances ont offert aux jeunes la possibilité de prolonger leur suivi. L'impact de cet accompagnement individuel parle de lui-même : les jeunes ont une meilleure idée de leurs capacités, des possibilités d'emploi personnelles et bénéficient du soutien nécessaire pour saisir ces chances.
- Sessions de formation en matière de sécurité et de santé sur les chantiers
- Nos collaborateurs sur le terrain ainsi que d'autres partenaires (notamment l'enseignement) sentent les jeunes vulnérables sur le chantier lorsqu'il est question de sécurité et de bien-être. Ils ne sont pas informés de tout, sont perdus et commettent des erreurs de débutants et de jugement. Il nous est impossible de démontrer ce sentiment à travers des chiffres. étant donné que les chiffres disponibles ne sont pas appropriés pour tirer ces conclusions (tels que les données issues de Fedris)
 - Les partenaires de formation ont toujours demandé que leurs élèves puissent suivre une telle formation dispensée par un partenaire externe. Ce projet nous permet d'exaucer ce souhait.
 - L'impact ne peut être mesuré en chiffres. Nous pouvons uniquement indiquer qu'un grand nombre d'élèves, accompagnés de leur enseignant, ont suivi cette formation. L'enseignant peut préparer et donner son feed-back à l'école et surtout se référer ultérieurement à cette formation. L'élève se voit offrir des connaissances et des outils qu'il peut appliquer à court terme dans une situation réelle. La valeur ajoutée de cette action est que son impact réel ne devient clair que de nombreuses années plus tard : les personnes qui auront connu moins d'accidents du travail ou moins d'accidents du travail graves au cours de leur carrière.
- Mesures d'encadrement pour les Emplois Tremplin Construction
- Les premiers chiffres montrent une occupation durable remarquablement plus élevée pour les jeunes ouvriers occupés dans un Emploi Tremplin Construction que pour le même groupe-cible hors ETC. Bien que d'autres facteurs puissent jouer un rôle, nous pensons qu'il s'agit d'un très bon résultat. L'objectif est d'empêcher les jeunes qui entrent dans le secteur de quitter rapidement le secteur. Les résultats montrent qu'en désignant un tuteur, en imposant une formation (en matière de sécurité) et un entretien de fonctionnement, les jeunes peuvent mieux se lier à l'employeur.